

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 2016-010

**PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT
D'ANIMATION DE 2EME CLASSE ET CREATION D'UN POSTE
D'ANIMATEUR TERRITORIAL AU TABLEAU DES EFFECTIFS -
DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, Mr Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mrs. René-Jean Cullier de Labadie, Didier GIARD, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Stéphane RABANY

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA, représenté par Monsieur Christian FOSSEYEU.
Madame Marie-Laure HIRON, représentée par Monsieur Gilles GUILLAUME.*

Absente excusée :

Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Madame Catherine CASIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant la nécessaire valorisation des compétences mises en œuvre pour le bénéfice de l'action publique et la volonté de soutenir une gestion dynamique des carrières de certains agents méritants ;

Considérant qu'il convient de mettre le cadre d'emplois correspondant au poste de Coordonnateur Jeunesse et Sports en adéquation avec le niveau de responsabilités du poste et les missions exercées ;

Considérant l'intégration dans le budget de la commune des évolutions de carrières et de leurs répercussions financières ;

Vu la consultation du comité technique en date du 2 février 2016 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

22 VOIX POUR - 6 ABSTENTIONS

Article 1 : Décide de supprimer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et de créer un poste d'animateur territorial au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} juillet 2016.

Article 2 : Précise que le tableau des effectifs de la Ville est ainsi modifié au 01/07/2016 :

GRADE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	21	20	Temps complet
Animateur territorial	B	0	1	Temps complet

Article 3 : Précise que la rémunération sera celle afférente au cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à prendre tout arrêté y afférent.

Article 5 : Précise que les montants correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire, Vice-Président du Territoire T11,
Gérard GUILLE

